

Élections communales 2018
Questionnaire à l'attention des listes se présentant dans les communes bruxelloises

Comment la RainbowHouse Brussels utilisera vos réponses:

1. Les questions listées dans ce document reprennent les revendications formulées par la RainbowHouse, coupole des associations LGBTQI+ en région bruxelloise, avant la Belgian Pride 2018. Elles sont à la fois précises et ouvertes, et permettent aux listes de candidats de faire valoir leurs projets, en s'appuyant également sur l'expérience acquise et l'état des politiques déjà lancées dans leurs communes.

2. **La RainbowHouse adresse ce questionnaire aux candidat.e.s via les Fédérations régionales des partis politiques**, pour garantir que ceux-ci soient traités de manière équitable. Le questionnaire est aussi publié sur notre site, de manière à être rendu accessible aux listes indépendantes dont nous n'aurions pas les contacts.

3. **La RainbowHouse ne publiera que les réponses retournées par les listes communales de candidat.e.s.** C'est en effet à cet échelon que le choix des électeurs se fera, dans un contexte local qui varie selon les bilans des collèges sortants et selon les situations locales.

4. **La RainbowHouse mettra en ligne les réponses reçues sur son site.** Les réponses seront accessibles par commune et par parti. La RainbowHouse publiera régulièrement des analyses sur le nombre de réponses reçues et sur leur qualité.

5. **La RainbowHouse ne prendra en aucun cas position en faveur d'un parti donné.**

Introduction

La vie des personnes se joue en premier lieu dans leur rue, quartier, commune ou ville, de résidence comme de passage. Une politique locale a donc un impact énorme sur la vie quotidienne de chaque citoyen.ne, y compris sur celle des habitant.e.s LGBTQI+. Voilà pourquoi la Belgian Pride met en 2018 les communes et les villes sous les projecteurs, ou mieux encore : sous l'arc-en-ciel !

Au niveau fédéral et social, les 15 dernières années ont été fortement engagées dans une amélioration de la législation en faveur de l'égalité et du respect des personnes LGBTQI+. Nos lois ont fait de grands pas en avant, mais la société ne suit pas toujours le mouvement au même rythme. Et nous remarquons que la sensation de bien-être ou de sécurité pour les LGBTQI+ ne progresse pas, comme l'attestent les études de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA).

Toujours plus de la moitié des personnes LGBTQI+ n'ose faire son coming out sur le lieu de travail. Le nombre de suicides reste très élevé, les adolescent.e.s sont particulièrement touché.e.s. Et après chaque agression homo- lesbo-, bi-, trans- ou inter-phobe dans la rue, l'habituelle réaction se fait entendre : "vous feriez mieux de ne pas vous balader n'importe où main dans la main".

Les plus précaires d'entre nous restent les plus touché.e.s et victimes de ces discriminations.

Les communes et les institutions locales peuvent et doivent faire la différence, et surtout prendre leurs responsabilités pour le bien-être de tou.te.s leurs habitant .e.s ! La plupart des mesures ci-dessous visent à garantir la prévention ou la réaction à des actes (discrimination, harcèlement, stigmatisation) qui constituent des délits. Si la liste qui suit n'est pas parfaitement exhaustive, elle montre cependant l'ampleur du chantier encore à mener.

E = Existant

O = Oui

N = Non

CT : Court terme (dès le début ou au cours de la première moitié du mandat)

MT = Moyen terme (avant la fin du mandat)

LT = Long terme (fin de mandat ou suivant(s))

1. Une politique structurelle d'égalité des chances pour la commune

		E	O	N	CT	MT	LT
1	Un service en charge de l'égalité des chances Un.e échevin.e explicitement en charge de l'égalité des chances						
1-11	Envisagez-vous de vous doter d'un service en charge de l'égalité des chances ? ¹		x		x		
1-11b	Détaillez : Il est nécessaire de mener une politique qui tient des différents facteurs de discriminations : genre, handicap, orientation et identité sexuelle, origine, statut social, statut de séjour, qualifications, revenus, religion, etc. Les personnes cumulent souvent différentes sources de discriminations. La lutte contre les discriminations, le racisme, l'homophobie, ... doit être prise en main de manière ambitieuse par une cellule spécialisée qui a une vision globale et cohérente des phénomènes de discriminations. Mais nous devons aussi aller plus loin. Il faut changer tout un système économique et social dont les bases mêmes produisent toujours plus d'inégalités et qui alimente les discriminations et les divisions. Sans remise en compte profonde de ce système, la lutte pour « l'égalité des chances » mène au mieux au statut quo, comme c'est le cas depuis de nombreuses années.						
1-12	Envisagez-vous de nommer un.e échevin.e explicitement en charge de l'égalité des chances ?		x		X		
1-12b	Détaillez : Un élu doit être responsable de mener à bien cette politique globale et ambitieuse. A Molenbeek, c'est la bourgmestre qui a inscrit cette compétence dans ses attributions.						
1-2	Un plan d'action pour l'émancipation et l'égalité de tou.s.tes ;						
1-20	Pensez-vous élaborer un tel plan pour la commune ?		x		X		
1-21	Pensez-vous, notamment, que ce plan doit couvrir les orientations sexuelles, les identités de genre, les caractères sexuels et l'ensemble des personnes LGBTQI+, quel que soit leur statut social (travailleur.ses du sexe, migrant.e.s, réfugié.e.s, etc.), mais également tous les autres aspects des identités des résident.e.s de la commune, en reconnaissant leur caractère pluriel et intersectionnel ?		x		X		
1-21b	Détaillez : Voir réponse à la question 1-11.						
1-22	Envisagez-vous de détailler les mesures à prendre pour chacune des thématiques énoncées et y associer un calendrier et un budget ?		x		X		
1-22b	Lequel : Un tel plan est la première chose à faire. Il devra être le fruit d'une collaboration entre les acteurs de terrain, la société civile, le monde associatif, les syndicats, les organisations de défense des minorités, et nos responsables politiques. La mise en						

¹ L'intitulé est ici à titre indicatif et peut recouvrir des champs plus larges ou plus spécifiques selon le projet du candidat

	pratique de ce plan devra faire l'objet d'une évaluation indépendante chaque année afin de pouvoir rectifier et continuer à progresser.					
1-23	Pensez-vous faire de ce plan un outil confié à l'échevin.e et au service responsable, pour leur permettre de solliciter les autres services et ainsi peser pour l'affectation de moyens effectifs à des actions favorisant réellement l'émancipation et l'égalité ?		x		X	
1-23b	Détaillez :					
1-24	Ce plan doit avoir pour objectif de favoriser une démarche de "mainstreaming" et d'évaluation, plutôt que de multiplier les actions nouvelles. Il ne s'agit donc pas d'une démarche forcément coûteuse. Souhaitez-vous reprendre et étendre la logique du budget "sensible au genre", pour évaluer l'impact des actions financées sur l'égalité ?		x		x	
1-24b	Détaillez : Aucune décision politique n'est neutre, même lorsqu'elles sont présentée comme purement techniques ou de l'ordre de la bonne gestion. Le système économique et social actuel renforce mécaniquement les inégalités et discriminations existantes. Par exemple, l'austérité et la chasse aux chômeurs s'attaque de manière encore plus violente aux femmes. Il convient donc de planifier et d'analyser l'efficacité des politiques menées en tenant compte de cet aspect.					
1-25	Permettez-vous que le service en charge de l'égalité des chances puisse recevoir les plaintes concernant les discriminations et la stigmatisation (d'usager.ère.s ou de salarié.e.s de la commune) grâce à un système accessible dans tous les services publics gérés directement par la commune ou par délégation par un autre opérateur (intercommunales, ASBL, etc) ?		x		X	
1-25b	Détaillez : Peu de victimes de discriminations portent plainte dans les faits. Les démarches sont trop compliquées, peu accessible à tous les publics, et l'accueil peut laisser à désirer. Il est important que toutes les victimes puissent le plus facilement possible porter plainte. Il faut élargir l'accès à cette procédure (et sensibiliser les agents) : maisons et antennes de quartier, stewards, cellule communale, commissariats locaux, agents de quartier, etc.					
1-26	Garantisiez-vous que la commune s'engage à suivre les engagements qui ont déjà été pris et assurera l'évaluation des politiques menées sur ces sujets ?		x		X	
	Détaillez : Oui c'est un aspect essentiel pour faire respecter le plan, et le rectifier si besoin. L'évaluation doit être faite de manière indépendante.					

2	<u>La commune soutient ses agent.e.s</u> La plupart des mesures d'information et de formation qui apparaissent dans le présent document permettent aux agents communaux de mieux savoir réagir aux situations rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions La commune a également, parmi ses agents, des personnes LGBTQI+ ainsi que d'autres identités minorisées :					
2-1	Vous engagez-vous à ce que ces agents puissent être en sécurité dans l'exercice de leurs fonctions, et bénéficier, le cas échéant, du système de plainte décrit au point 1 (1-25) ?		X			x
2-2	Vous engagez-vous à ce que ces agents puissent bénéficier, lors du recrutement ou du déroulement de carrière, d'un fort engagement de la Commune en faveur d'une bonne représentativité et d'une égalité de traitement ?		X			X
	<u>Commentaires :</u> La Ville doit être un exemple de lutte contre la discrimination. Nous n'accepterons plus des situations de discriminations à l'embauche, que ce soit à Anderlecht ou ailleurs (cf : BRAVVO, asbl de la ville de Bruxelles, qui demande une fille « non maghrébine », mai 2018). Lorsqu'un manquement aussi grave se produit, il faut aussi pouvoir sanctionner les politiques censés être responsables. Les pouvoirs publics ont également la mission de garantir le droit à l'emploi pour l'ensemble de la population. Et en même temps chaque citoyen doit se sentir représenté lorsqu'il fait usage d'un service public. Le personnel doit donc être représentatif de la population.					
2-3	À terme, adopterez-vous et mettrez-vous en œuvre un "Plan Diversité" tel que proposé par la Région de Bruxelles-Capitale ² ?		x			x
	<u>Commentaires :</u> Ce plan de la Région est intéressant, en ce qu'il énonce une synthèse de la problématique et donne une série de bonnes pratiques très concrètes, souvent directes et déjà expérimentées. Il doit être un outil de base pour la politique communale. Mais l'enjeu est tellement important qu'il faut être plus ambitieux et cohérent : nous devons urgemment sortir du cadre actuel (dans lequel reste totalement le plan de la Région). Par exemple, « favoriser l'accès à l'emploi pour les jeunes » est une mesure qui ne fait que limiter les conséquences dramatiques d'un problème fondamental dans notre système : le manque d'emploi de qualité pour tou.te.s. On peut dépenser une énergie infinie à gérer les flux de chômeurs et tenter de corriger les grosses tendances discriminatoires que notre système économique produit, mais il est surtout nécessaire de s'attaquer aux sources de nos problèmes sociaux. D'autant plus que toutes les mesures qui sont mises en place pour limiter les dégâts ont en fait très souvent comme effet de renforcer le problème de départ. Exemple : sur un marché de l'emploi où il manque autant d'emplois, donner des incitants financiers aux patrons pour qu'ils embauchent des jeunes ou des chômeurs de longue durée a					

² Un des axes de ce plan concerne « l'ouverture aux personnes LGBT ».

	comme effets d'accentuer la concurrence entre les travailleur.euse.s, de dégrader les conditions de travail et de salaire pour l'ensemble des travailleur.euse.s, et d'accentuer le transfert de richesses du public vers le privé. C'est une toute autre logique dont nous avons besoin pour régler le problème : créer de l'emploi de qualité en fonction des besoins sociaux et des gens.						
3	<u>La commune engagée pour la visibilité et la participation dans les activités culturelles</u>						
3-11	Considérez-vous que la programmation culturelle doit être pensée pour accueillir de manière représentative les identités de tou.te.s ?		x		X		
3-11b	Détaillez : Nos représentations culturelles ne sont pas neutres, elles sont le fruit d'un système et servent à conforter ce système et ses « normes ». Nous devons changer les mentalités pour en finir avec les discriminations, le racisme, l'homophobie, le sexisme et les violences qu'ils entraînent. Un des axes majeurs pour ce changement doit être une politique active et consciente au niveau du discours, des images, de la musique, de la culture, ... dans l'espace public notamment. Nous voulons une nouvelle culture où chacun a une place, où chacun se sent représenté et concerné, où l'énorme diversité des gens est représentée de manière juste et où cette diversité est présentée comme une source de richesse pour l'ensemble de la société. Un nouveau paradigme culturel pour faire changer les mentalités, pour plus de tolérance et d'unité !						
3-12	Considérez-vous que la programmation culturelle doit être pensée pour s'adresser à tous les publics de la commune ?		x		X		
3-12b	Détaillez : Oui, la réalité est que la « culture » n'est pas accessible à tous. Elle n'est pas gratuite et le contenu n'est pas pensé pour tou.te.s. A la place d'une politique qui met la priorité sur les grands projets bling-bling et le citymarketing, nous avons besoin d'une culture populaire accessible et pensée pour les gens dans toute leur diversité.						
3-2	Pensez-vous appliquer cela au spectacle vivant, aux expositions, aux débats, ainsi qu'aux fonds des bibliothèques et ludothèques publiques ?		x		X		
3-2b	Détaillez :						
3-3	Pensez-vous organiser cela tout au long de l'année, même si certaines périodes peuvent être plus intenses (exemples : 8 mars ³ , PrideFestival).		x		X		
3-3b	Détaillez : Cette culture inclusive et accessible doit être encouragée partout et toute l'année. Et des événements comme le 8 mars ou la Pride sont autant d'occasion de renforcer la sensibilisation du public aux luttes pour nos droits à tou.te.s. Nous voulons plus mettre en avant l'aspect engagement et lutte sociale qui nous ont permis de conquérir nos droits et qui sont les clés de l'émancipation sociale.						
4	<u>La commune offre un accueil adapté aux habitant.e.s</u>						

³ Journée internationale de lutte des femmes, pour l'égalité des droits

	Ce point s'applique en particulier à l'accueil dans les services de la population (belge et étrangère) et de l'état civil.					
4-10	Mettez-vous tout en œuvre pour vous assurer régulièrement que votre personnel, dans les différents services, est formé à accueillir tous les publics dans des termes et d'une manière pleinement respectueuse de leurs identités et de leurs vécus ?		x		X	
4-10b	Détaillez ? Les services publics communaux doivent être au service de l'ensemble de la population. Le personnel doit être sensibilisé à accueillir les publics les plus divers. Les agents communaux doivent être formés de manière spécifique à la réalité de la diversité mais aussi aux nouvelles législations (notamment concernant les personnes transgenres). Il s'agit d'accueillir dignement et de manière compétente. Mais il est également nécessaire d'augmenter l'offre des services communaux et le nombre d'agents pour faire face à des besoins croissants de manière structurelle. La réalité d'aujourd'hui, c'est qu'il faut faire la file pendant des heures pour le CPAS, l'Etat Civil, que le personnel est débordé et n'est pas en condition d'exercer ses missions de la manière la plus humaine qui soit. Le problème va donc au-delà de la responsabilisation des agents, il faut pouvoir leur donner les moyens de faire leur travail correctement. Il faut aussi leur garantir un statut stable et de qualité. Cela va à l'encontre de la logique d'austérité et de précarisation des contrats.					
4-11	Mettez-vous en place un dispositif pour recueillir les retours des habitant.e.s sur leur expérience à l'accueil ?		x		X	
4-11b	Détaillez ?					
4-12	Souhaitez-vous que la commune puisse analyser les plaintes reçues par son service en charge de l'égalité des chances, par les agences locales pour l'emploi ou un service délégué, par exemple un service Ombudsman ?		x		X	
4-12b	Détaillez ?					
4-2	Vous assurerez-vous que les évolutions du droit sont pleinement prises en compte et que votre personnel a accès aux formations nécessaires (exemple : la nouvelle loi sur le changement d'état civil des personnes transgenres ⁴) ?		x		X	
4-2b	Détaillez ?					
4-3	Vous assurerez-vous également que dans tous les points d'accueil des habitant.e.s (accueil général, antennes de quartier, etc.) des informations visibles soient disponibles pour les personnes qui souhaitent porter plainte pour discrimination ou signaler un abus, les renseignant sur leurs droits, les recours et		x		x	

⁴ Loi du 25 juin 2017 entrée en vigueur le 1er janvier 2018

	les soutiens possibles, et les motifs de discrimination reconnus par la législation ?						
4-3b	Détaillez ?						
5	<u>La commune facilite l'accueil des enfants et des familles à l'école et dans les crèches</u>						
5-10	Vous assurerez-vous que le personnel enseignant et non-enseignant bénéficie d'informations et de formations sur le respect dû à tous les publics ?		x		X		
5-1àb	Détaillez ?						
5-11	Incluez-vous dans cette information explicitement l'accueil des familles dans lesquelles au moins un parent est LGBTQI+ ?		x		X		
5-11b	Détaillez ?						
5-12	Prendrez-vous en compte le cas des enfants à l'identité LGBTQI+ ou non-binaire, pour réagir à tout cas de stigmatisation ou de harcèlement, quel qu'en soit l'origine ?		x		X		
5-12b	Détaillez ?						
5-13	Incluez-vous, également, une meilleure représentativité de la diversité des modèles familiaux, d'identités de genre et d'orientations sexuelles dans les supports pédagogiques utilisés ou mis à disposition par les écoles communales (livres, exercices, affiches, etc.) ?		x			x	
5-13b	Détaillez ? Un projet nécessaire pour faire évoluer nos représentations culturelles. Important d'inclure les acteurs de terrain et le monde associatif dans l'élaboration des programmes et manuels.						
5-2	Vous assurerez-vous que les écoles communales systématisent les programmes EVRAS ⁵ .		x			X	
5-2b	Détaillez ? L'éducation à la vie sexuelle et affective n'est pas encore assez systématique et ne tient pas encore assez compte de toute la diversité. Les jeunes feront l'avenir de la société. C'est un axe essentiel de notre programme pour changer les mentalités, éduquer dès le plus jeune âge à la réalité de la diversité et permettre à tous les						

⁵ EVRAS - L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle trouve sa place dans nos établissements scolaires, tant dans l'enseignement fondamental que secondaire, ordinaire et spécialisé. Avec l'aide des éducateurs, du Centre PMS ou du Service PSE, ils sollicitent l'aide d'associations pour développer des projets pour leur classe ou leur école. Circulaire 4550 : Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) du 10 septembre 2013

	jeunes de s'épanouir selon ses propres identités. Il faut investir dans l'EVRAS mais aussi unifier le contenu des ateliers qui sont donnés, pour aborder toutes les thématiques de manière adaptée à l'âge de nos jeunes.					
6	La commune s'engage pour la sécurité de tou.te.s sur la voie publique La commune utilise sa représentation dans les instances de la zone de police:					
6-10	Pour s'assurer que les agents reçoivent une formation adéquate à l'accueil des personnes LGBTQI+ et de toutes les personnes minorisées, en particulier lorsque ces personnes viennent dénoncer des faits de discrimination, de stigmatisation ou de violences discriminatoires (travailleur.e.s du sexe, migrant.e.s, réfugié.e.s, etc);		x			X
6-10b	Détaillez ? Il est nécessaire de former les agents de police à l'inclusion et aux spécificités des diversités. Trop souvent, les victimes d'une agression homophobes ou transphobes sont à nouveau victimes d'un traitement dégradant lorsqu'ils osent porter plainte. De tels traitements sont trop peu sanctionnés. Il faut agir en amont, de manière ambitieuse. Tous les agents doivent être formés et sensibilisés, pas seulement sur base volontaire. Cela veut dire qu'il faut également donner les moyens suffisant au monde associatif pour augmenter l'offre de ces formations.					
6-11	Pour s'assurer de la présence de référent.e.s spécialisé.e.s sur les questions LGBTQI+;		x		X	
6-11b	Détaillez ?					
6-12	Pour s'assurer que l'accueil dans les commissariats prévoit une information visible sur les droits des personnes minorisées victimes de discriminations et de violences, et sur les structures associatives pouvant les accompagner;		x		X	
6-12b	Détaillez ?					
6-2	La commune sensibilise ses gardiens de la paix et les travailleurs sociaux qu'elle emploie directement ou qui relèvent d'associations subsidiées (telles que l'asbl BRAVVO à Bruxelles-Ville) aux situations de discrimination et de violence vécues par les personnes LGBTQI+ et autres personnes minorisées;		x			X
6-2b	Détaillez ? Les faits de violence, les insultes, les discriminations sont récurrents pour les personnes LGBTQI+. Leur fréquence et leur gravité est minimisée. Et porter plainte est souvent décourageant. Il faut garantir aux victimes un accueil digne, faciliter le dépôt de plainte, soutenir et accompagner psychologiquement. On doit pouvoir avoir une totale confiance envers nos services publics.					

6-3	La commune s'engage dans une approche intégrée de ses quartiers, en visant à respecter les droits de toutes les personnes concernées (habitant.e.s, commerces, travailleur.r.es du sexe, personnes sans domicile, etc.).		x			x	
6-3b	Détaillez ? Le développement des quartiers doit être pensé pour assurer la mixité, la diversité mais aussi les droits fondamentaux comme le logement et l'emploi décent. Cela signifie qu'il faut prévoir à l'échelle de chaque une offre suffisante de services publics et commerciaux mixtes, de logements social et public de qualité, d'emploi convenable, etc. Un tout autre modèle de la ville que celui, actuel, des quartiers soit de riches, soit de pauvres, soit de grandes enseignes commerciales, soit résidentiels, etc.						
7	<u>La commune agit pour une action sociale inclusive de tou.te.s</u> Les communes sont responsables, en gestion directe, par délégation à des associations subsidiées, ou par l'intermédiaire du CPAS, de nombreux services accueillant des milliers d'usager.ère.s. Ces personnes sont, souvent, parmi les personnes plus vulnérables que la moyenne du fait de leur situation sociale. Les personnes LGBTQI+ et les autres personnes minorisées qui ont recours à ces services peuvent donc cumuler plusieurs facteurs de vulnérabilité sociale.						
7-1	Vous engagerez-vous pour une formation optimale de tou.te.s les agent.e.s d'accueil concerné.e.s, en reprenant, quand ils existent, les instruments pédagogiques et de formation proposés par les associations:		x			X	
7-1b	Détaillez ?						
7-10	Dans vos services en Maison Communale ?		x			X	
7-11	Dans vos CPAS ?		x			X	
7-12	Dans vos organismes proposant des services aux enfants et aux jeunes, en particulier les maisons et les points information jeunesse ?		x			X	
7-13	Dans vos établissements d'accueil ou de résidence des personnes âgées ?		x			X	
7-13b	Autre ? Détaillez ?						
7-2	Concernant ces mêmes services, effectuerez-vous :						
7-21	Un diagnostic des besoins et vous informerez-vous auprès des associations compétentes en Région bruxelloise (associations de personnes minorisées et associations professionnelles concernées) ?		x		X		
7-21b	Détaillez ?						
7-22	Une analyse pour identifier, sur la base des inventaires de bonnes pratiques recensées en		x		x		

	Belgique et en Europe (réalisés par plusieurs projets européens ces dernières années), les actions que votre commune peut reprendre à son compte ?						
7-22b	Détaillez ?						
7-23	Une priorisation des actions à mettre en place ?		x		X		
7-23b	Laquelle ?						
8	<u>La commune prend publiquement position pour l'égalité et l'émancipation</u> La commune témoigne visiblement de son soutien à ces causes :						
8-11	Afficherez-vous les symboles des communautés minorisées lors de leurs principaux événements (exemples : journées internationales, Belgian Pride, etc.), en utilisant, selon les cas, vos bâtiments (drapeaux) et/ou vos supports de communication (journal communal, panneaux d'affichage, etc.) ?		x		X		
8-11b	Détaillez ? Actuellement, les messages dans l'espace public sont presque exclusivement commerciaux et publicitaires. La commune doit réinvestir cet espace pour jouer son rôle d'inclusion et de sensibilisation du large public.						
8-12	Mettez-vous à la disposition du public des informations sur le mouvement associatif LGBTQI+ et d'autres groupes minorisés dans vos structures d'accueil du public ?		x		X		
8-12b	Détaillez ?						
8-2	Vous engagez-vous à accuser réception et à vous efforcer de répondre aux sollicitations du milieu associatif issu des communautés minorisées ?						
8-21	Pour l'accès à des infrastructures publiques ?		x		X		
8-21b	Détaillez ?						
8-22	Pour la représentation institutionnelle lors d'événements organisés par ce milieu associatif, y compris concernant la santé et la prévention des personnes (exemple : prévention VIH/SIDA, refus de la sérophobie, etc) ?		x		X		
8-22b	Détaillez ?						
8-23	Pour la participation des institutions communales aux campagnes d'information et de sensibilisation pertinentes (par exemple : All Genders Welcome, proposée annuellement par la RainbowHouse) ?		x		X		
8-23b	Détaillez ?						

8-24	Pour un accès égal, à qualité de projet égale, aux subsides communaux ?		x		X		
8-24b	Détaillez ? L'octroi des subsides doit être décidé par une commission pluraliste, où des représentants indépendants de la société civile, du monde associatif et du terrain siègent. Les décisions doivent être justifiées de manière objective et transparente, pour en finir avec l'opacité et les magouilles. Mais il faut aussi pouvoir garantir la durabilité du travail associatif. Trop souvent, l'octroi des subsides « par projet » ne garantit pas assez la pérennité du travail des associations engagées. Cette approche ne garantit pas non plus l'indépendance des acteurs de terrain. Cela entraîne une concurrence contre-productive et cela force les associations à gaspiller beaucoup d'énergie, de temps et de moyens pour satisfaire aux exigences de court-terme des mandataires politiques, plutôt que de se consacrer à faire un travail profond et durable.						
8-3	Vous engagez-vous à vous exprimer de manière claire et visible en réaction à d'éventuels incidents de stigmatisation et de discrimination avérés sur votre territoire ?		x		X		
8-3b	Détaillez ?						
8-4	Pensez-vous vous inscrire dans des dynamiques d'amélioration de la situation réelle des personnes LGBTQI+, notamment en sollicitant ces dernière.s ou en soutenant des initiatives de santé publique issues des communautés (telles que la Déclaration Communautaire de Paris 2017⁶).		x		X		
8-4b	Détaillez ?						
9	<u>Une commune "hospitalière"</u> La commune participe à l'accueil des personnes LGBTQI+ demandeur.se.s de protection internationale:						
9-1	Tenterez-vous, dans la mesure de vos moyens et en collaboration avec le niveau de pouvoir fédéral, de créer une Initiative Locale d'Accueil ("ILA"), dont nous considérons qu'elle est la structure la plus adaptée aux particularités des publics LGBT.		x			X	
9-1b	Détaillez ? De manière générale, nous voulons des communes solidaires entre elles pour faire face à l'important défi qu'est l'accueil des réfugiés. Les structures ILA, de par leur petite taille et leur ancrage dans le quartier, sont les plus adaptées pour aider, accompagner et intégrer les réfugiés. L'accueil à petite échelle est beaucoup plus humain, beaucoup plus apte à prendre en compte les spécificités des personnes. Cela nécessite de donner les moyens suffisants aux travailleurs sociaux.						

⁶ Déclaration Communautaire de Paris – Juillet 2017 :
<https://pariscommunitydeclaration.files.wordpress.com/2017/07/pcd-fr.pdf>

